

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 536

présenté par

M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, Mme Le Grip, Mme Ali, M. Castellani, M. Brial,
M. Meyer Habib, M. Cordier, M. Bazin, M. Naegelen, Mme Ramassamy, M. Quentin, M. Brun,
M. Masson et M. Cinieri

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.